

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 17 septembre 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Fonction Publique : Personnels Titulaires et stagiaires de la FPT (4.1.1)**Objet : Conventions de mise à disposition de personnel à l'association Familles Rurales****Délibération : D_74_2026**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il conviendrait de régulariser la situation concernant la mise à disposition du personnel communal notamment les ATSEM et Apprenti au sein de l'association Familles Rurales de Flavigny sur Moselle.

Il précise que l'association Familles Rurales organise et gère le service périscolaire au sein de la commune de Flavigny sur Moselle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** quant à la mise à disposition du personnel du service scolaire de 12h à 13h30 à l'association Familles Rurales en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- **PRECISE** que cette mise à disposition est faite à titre gratuit.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à intervenir entre la commune, l'association Familles Rurales et les employés communaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme

Dominique ROUSSEAU, Maire

[[signature]]


Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.09.25 14:56:57 +0200
Ref:11834055-17878016-1-D
Signature numérique
le Maire